

ASSOCIATION FAIR

50 RN2 TERRE ROUGE
97410 Saint Pierre

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Cabinet ACP
Patrick PATCHEZ
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de la Réunion
53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis
B 479 736 316 RCS Saint Denis



ASSOCIATION FAIR

**ASSOCIATION LOI 1901
SIEGE SOCIAL: 50 RN2 TERRE ROUGE
97410 SAINT PIERRE**



**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Mesdames et Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur:

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "FAIR", tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

.../...

ACP

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations exposées dans les notes de l'annexe sous les rubriques:

- « Faits caractéristiques de l'exercice ».

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous estimons que l'annexe donne une situation appropriée sur les hypothèses sur lesquelles se fonde l'association pour retenir la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

A Saint-Denis, le 21 août 2014

Le Commissaire aux Comptes,

Cabinet ACP


Patrick PATCHEZ

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SARL au capital de 7 500 €
53 rue Victor Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00031 - APE : 6920 7

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2013 12			Exercice N-1 31/12/2012 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	1 648	592	1 056	1 149	93	8.09	
	Autres immobilisations corporelles	10 192	3 732	6 460	7 191	731	10.17	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL I	11 840	4 324	7 516	8 340	824	9.88	
	Comptes de liaison TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	13 589		13 589	13 518	72	0.53	
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	111 529		111 529		111 529		
	Autres créances	258 020		258 020	115 362	142 658	123.66	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	2 038		2 038	54 094	52 056	96.23		
Charges constatées d'avance (3)								
	TOTAL III	385 177		385 177	182 974	202 203	110.51	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	397 017	4 324	392 692	191 314	201 379	105.26	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	61 793	37 211	24 581	66.06		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	129 024	24 581	153 605	624.89		
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	67 231	61 793	129 024	208.80		
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	207 544		207 544			
	TOTAL III	207 544		207 544			
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	8 889		8 889			
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	464		464			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 657	74 266	2 609	3.51		
	Dettes fiscales et sociales	167 075	49 575	117 500	237.01		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	4 296	5 680	1 385	24.38		
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	TOTAL IV	252 380	129 521	122 859	94.86		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	392 692	191 314	201 379	105.26		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

252 380
8 889

129 521

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	215	19	196	NS
Production vendue de Biens et Services	129 894	446 329	316 435	70.90
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	324 129	153 041	171 087	111.79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 150	16	5 133	NS
Collectes				
Cotisations	12 508		12 508	
Autres produits		580	580	100.00
TOTAL I	471 895	599 985	128 090	21.35
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	124 512	270 748	146 236	54.01
Impôts, taxes et versements assimilés	5 964	1 729	4 235	244.92
Salaires et traitements	393 103	254 291	138 812	54.59
Charges sociales	61 650	40 319	21 330	52.90
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 923	1 401	1 522	108.65
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	859	1 135	276	24.31
TOTAL II	589 011	569 623	19 388	3.40
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	117 116	30 362	147 478	485.73
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés			3	3
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			3	3
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			61	61
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI			61	61
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)			58	58
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	117	116	30	304
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 370		2 370	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	2 370		2 370	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 282		5 723	5 560
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	11 282		5 723	5 560
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 912		3 189	55,73
Impôts sur les bénéfices (IX)	2 996		2 996	
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	474 265		599 988	125 723
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	603 289		575 407	27 882
SOLDE INTERMEDIAIRE	129 024		24 581	153 605
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	129 024		24 581	153 605

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2013, le résultat de l'association FAIR est une perte de 129 024 euros. Le poids des charges fixes (notamment des salaires) par rapport au montants des produits est à l'origine de cette situation.

Par décision du 9 janvier 2014, le Tribunal de Grande Instance de Saint Pierre a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'association FAIR.

Des décisions de restructuration interne ont été prises en 2014 par la direction de FAIR pour diminuer de manière significative le poids des charges sociales.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 9 janvier 2014, l'association FAIR est en redressement judiciaire.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

La convention de continuité d'exploitation sous jacente à l'élaboration des comptes annuels 2013 de l'association FAIR se fonde sur les hypothèses basées notamment sur la baisse du poids des charges salariales.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Informations générales complémentaires

La continuité d'exploitation est conditionnée au renouvellement des subventions obtenues au cours de l'exercice 2013. L'application des principes comptables admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

Par ailleurs, la continuité d'exploitation est basée des hypothèses structurantes qui s'articulent notamment sur la baisse significative des charges salariales.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 648		
Installations générales agencements aménagements divers	2 100		
Matériel de transport	2 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 993		2 099
TOTAL	9 741		2 099
TOTAL GENERAL	9 741		2 099

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 648	1 648
Installations générales agencements aménagements divers			2 100	2 100
Matériel de transport			2 000	2 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 092	6 092
TOTAL			11 840	11 840
TOTAL GENERAL			11 840	11 840

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	499	93		592
Installations générales agencements aménagements divers	235	417		652
Matériel de transport	667	149		816
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 264		2 264
TOTAL	1 401	2 923		4 324
TOTAL GENERAL	1 401	2 923		4 324

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	93				
Instal.générales agenc.aménag.divers	417				
Matériel de transport	149				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 264				
TOTAL	2 923				
TOTAL GENERAL	2 923				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	111 529	111 529	
Personnel et comptes rattachés	1 813	1 813	
Divers état et autres collectivités publiques	239 094	239 094	
Débiteurs divers	17 112	17 112	
TOTAL	369 549	369 549	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 889	8 889		
Fournisseurs et comptes rattachés	71 657	71 657		
Personnel et comptes rattachés	23 192	23 192		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	140 887	140 887		
Impôts sur les bénéfices	2 996	2 996		
Autres dettes	4 296	4 296		
TOTAL	251 916	251 916		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés 2014				207 544	207 544
TOTAL				207 544	207 544

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'impact est jugé non significatif sur les comptes 2013.

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2013, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés ne nous a pas été transmis.

L'impact est jugé non significatif sur les comptes 2013.



ASSOCIATION FAIR

**ASSOCIATION LOI 1901
SIEGE SOCIAL: 50 RN2 TERRE ROUGE
97410 SAINT PIERRE**



**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



Mesdames et Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-5 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 612-5 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Rémunération du Président

Membre concerné : Monsieur COLLET

Nature, objet et modalité : Rémunération du poste de Président
La charge pour l'exercice 2013 est de 12 250 euros.

.../...

ACP

II. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

A Saint-Denis, le 21 août 2014

Le Commissaire aux Comptes,

Cabinet ACP



Patrick PATCHEZ

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SARL au capital de 7 500 €
53 rue Victor Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00031 - APE : 6920 Z